



# CONSEIL PARTICIPATIF DE QUARTIER

N°4

N°5

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION COMMUNE CONSEILS PARTICIPATIF 4 ET 5 10 décembre 2025

---

### Élus présents :

CHADEBOST Jacqueline (élue référente de quartier) et PENE Christian (élu de secteur).

### Membres présents :

AGIUS Paul, BAYLAUCQ Marie-José, BOURE Anne-Marie, BRIEN Hervé, DESOUDIN Béatrice, DESPLAT VERNOT Josette, FERAL Damien, GUIBERT Nicolas, JAMPY Françoise, KAAS Bernard, MASCLEF Blanche, PINCEPOCHE Roger, SAUVANET Sandrine et TOUPANCE Marie-Valentine.

### Absents excusés :

CHOUKROUN Marie-Luce, DUBOURG Liliane, HECQUET Bertrand et POISSE Delphine.

### Absents :

AL-YAARI Amen, AMEZZA Sofiane, ARDOUIN Jean-Michel, ASSAD Ahmed, BROUDISSOU Quentin, DALLAY François, DELLAPORTA Sylvie, DUBOIS Danielle, GRANERO Laurence, HEREU André, LEGA Dominique, LINDOULSI Corinne, MORGAN Danièle, MORIN Etienne, ORTEGA Georges, PAILLOT Florent, PEREZ David, PETIT Emmanuel, ROMANET Anne

---

### L'ordre du jour :

- Retour sur la réunion du GTPC du 4 décembre :
  - o Point sur les modalités de renouvellement des conseils participatifs de quartier
  - o Point sur le livret du conseiller participatif
- Moment convivial

- Retour sur la réunion du GTPC du 4 décembre

Au cours de cette réunion, plusieurs sujets relatifs aux Conseils participatifs de quartier ont été abordés :

- > **Renouvellement des CPQ** : parmi les vingt citoyens tirés au sort en 2023, seulement dix au maximum pourront rester conseillers sur la base du volontariat. Dans le cas où plus de 50% des membres voudraient prolonger leur mandat, un tirage au sort sera effectué pour les départager.
- > Rôle plus important donné aux **suppléants** : ces derniers seront contactés pour remplacer les conseillers titulaires absents lors d'une réunion et qui en auront informé au préalable la Direction de la participation citoyenne. Les suppléants sont contactés dans l'ordre du tableau.
- > Organisation d'une **réunion publique** par an à l'occasion de laquelle les conseillers présenteront eux-mêmes leur bilan d'activité, leurs projets etc.
- > Rédaction d'un **règlement** commun à l'ensemble des Conseils participatifs de quartier du territoire talençais. Ce règlement sera inclus dans le livret et les conseillers devront le signer, afin de marquer leur engagement.
- > La Ville rappelle également qu'elle rédige un **livret du conseiller participatif** avec diverses informations nécessaires aux conseillers pour pouvoir investir pleinement leur rôle : fonctionnement et compétences de la mairie et du CCAS, des collectivités du territoire (Bordeaux Métropole, département, région...), informations sur le budget et sur la différence fonctionnement/investissement etc.

- Moment convivial